

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article premier – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont valables pour toutes commandes faites par le client auprès de Christelle Legros-*La Plume alerte !*, dont le numéro d'entreprise est **0539.894.377**.

Article 2 – Définition du service

Christelle Legros-*La Plume alerte !* propose un service de **correction professionnelle** pouvant consister en une révision, une correction ou une réécriture de tout **document rédigé en français**, destiné à être publié sur papier ou sur l'Internet. Plusieurs niveaux de correction sont proposés : correction simple, correction approfondie et révision.

La **correction simple** consiste en la correction de l'orthographe, de la grammaire, de la ponctuation et de la typographie.

La **correction approfondie** consiste en la correction simple ainsi qu'en la réécriture partielle d'éléments du texte.

La **révision** consiste à passer un dictionnaire (orthographique et typographique) dans le texte, qui ne sera donc pas relu, et à unifier les notes de bas de page selon les consignes du client. Dans le cas de documents PDF, il peut s'agir de vérifier si les corrections manuscrites sont bien intégrées dans la version finale du texte. La révision est la dernière vérification avant impression.

Le service comprend, dans tous les cas, le **contrôle de l'homogénéité** des choix ortho-typographiques, en accord avec la charte éditoriale du client.

Par ailleurs, Christelle Legros-*La Plume alerte !* se réserve le droit de **refuser** tout texte, sans devoir motiver sa décision.

Article 3 – Devis

Un devis gratuit est proposé pour chaque mission et est révisable autant de fois que Christelle Legros-*La Plume alerte !* le juge nécessaire pour mettre en adéquation le service proposé avec les besoins du client. Le devis, sauf mention contraire, a une validité de **deux mois**.

Article 4 – Bon de commande

Le bon de commande peut prendre la forme du devis signé, d'une demande par courriel ou par tout autre moyen de communication. En cas de contestation, la charge de la preuve est dans le chef du plaignant.

Article 5 – Tarifs

Des tarifs indicatifs sont donnés sur le site de Christelle Legros-*La Plume alerte !* et dépendent du volume à corriger ainsi que du niveau de correction à réaliser. Ces tarifs s'entendent **HTVA**. Le coût de chaque prestation tient compte du volume à corriger et de la nature de la correction (temps à consacrer plus ou moins long selon qu'il s'agit d'une correction simple, d'une correction approfondie ou d'une révision).

Seuls les prix repris dans le bon de commande lient les parties.

Le taux de **TVA** appliqué est de **21 %**.

Article 6 – Modalités de paiement et facturation

Selon le volume du travail à réaliser, un acompte de 30 % peut être demandé.

En fin de mission, les documents corrigés sont remis au client, suivis de la facture correspondante, par voie postale ou électronique.

Sauf stipulation contraire, toutes les factures de Christelle Legros-*La Plume alerte !* sont payables **en euros au comptant** et sans escompte, au crédit du compte **BE02 0688 9810 4940**.

Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée au plus tard dans les quinze jours de sa réception, à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

En cas de non-paiement de toute facture à l'échéance, le client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts d'un montant égal au taux de 12 % de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimal de 50 euros.

Pour les gros volumes de correction, un paiement en plusieurs fois peut être négocié sur simple demande du client avant l'exécution de la mission. Cette disposition doit figurer sur le devis/bon de commande.

Article 7 – Délais de réalisation et de livraison

La mission commence dès accord par le client des conditions reprises sur le devis/bon de commande ; cet accord est donné par mail, courrier ou tout autre moyen de communication, et pour une durée préalablement calculée et indiquée sur le devis/bon de commande.

Le client doit veiller à ce que Christelle Legros-*La Plume alerte !* ait à cette date **tous les documents** nécessaires à la réalisation de la mission, sous peine de voir ce délai allongé sans que Christelle Legros-*La Plume alerte !* puisse en être tenue pour responsable.

Sauf cas de force majeure, Christelle Legros-*La Plume alerte !* s'engage à respecter le délai contractuel de livraison. La force majeure s'entend comme un événement imprévisible et en dehors de la volonté de Christelle Legros-*La Plume alerte !* Une maladie, un accident ou le décès de Christelle Legros ou d'un proche de celle-ci, un problème informatique au bureau de Christelle Legros sont autant d'événements constitutifs d'un cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative.

En cas d'invocation de la force majeure, le client est informé oralement dans les plus brefs délais, puis, si possible, par lettre, et la mission en cours peut être suspendue ou résiliée par Christelle Legros-*La Plume alerte !* ou par le client (*cf.* art. 9).

En cas de retard non imputable aux cas particuliers indiqués ci-dessus (force majeure et retard dû au client), le montant de la facture pourra être négocié à la baisse.

Les travaux sont livrés sur le support préalablement convenu avec le client, en principe par voie électronique. Si le document à corriger est un PDF, les corrections se font de façon manuscrite sur la version papier et sont remises en mains propres au client ou sont envoyées par la poste. Dans ce cas, une participation aux frais de port est demandée.

Article 8 – Limitation de responsabilité et réclamations

Christelle Legros-*La Plume alerte !* met tout en œuvre pour offrir un service de qualité et corriger un maximum de fautes de français, et veille à ce qu'aucune nouvelle erreur ne soit introduite dans les documents qui lui sont confiés.

Si, malgré toute son attention, quelques erreurs restaient dans ces derniers, le client est averti qu'en aucun cas, Christelle Legros-*La Plume alerte !* ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque erreur de droit.

De plus, Christelle Legros-*La Plume alerte !*, par son seul travail de correction, ne peut être tenue pour responsable d'un préjudice commercial, d'une perte de commandes

ou d'une perte d'image de marque que subirait le client, ni à des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités ou de dysfonctionnements de réseau Internet.

Toutefois, le client peut émettre des réserves à la réception de son document corrigé. Toute réclamation doit être formulée et justifiée par écrit, au plus tard **48 heures** après réception, sous peine de déchéance. Christelle Legros-*La Plume alerte !* s'engage alors à effectuer gratuitement des ajustements, dans la limite d'une seule fois. Ces ajustements demandés devront être toutefois légers. Par conséquent, Christelle Legros-*La Plume alerte !* ne modifiera pas la structure du texte ou du document réalisé. La modification ne pourra pas porter sur de nouveaux éléments, non prévus au devis/bon de commande ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation.

Après le délai de 48 heures susmentionné, aucune modification ne pourra être apportée aux travaux réalisés sans donner lieu à un nouveau devis/bon de commande et, par conséquent, à une nouvelle commande.

Enfin, Christelle Legros-*La Plume alerte !* ne peut être tenue pour responsable de fautes apportées au document à la suite des **modifications** du texte par le client **après livraison**.

Article 9 – Rétractation et résiliation

La résiliation d'un contrat doit se faire par écrit par voie postale (au siège social de Christelle Legros : rue Louise 1, 4560 Clavier) ou par voie électronique (à christelle@laplumealerte.be).

En cas de rétractation par le client en cours de contrat ou de résiliation pour cause d'invocation de la force majeure par Christelle Legros-*La Plume alerte !*, la somme due correspond strictement au volume de texte déjà corrigé.

Article 10 – Confidentialité

Christelle Legros-*La Plume alerte !* s'engage expressément à ne divulguer à aucun tiers ni le contenu des documents qui lui sont confiés ni les coordonnées de ses clients. En vertu de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le client dispose du droit de consulter, de rectifier ou de supprimer ses données récoltées par Christelle Legros-*La Plume alerte !* En revanche, Christelle Legros-*La Plume alerte !* est susceptible de publier sur ses documents et son site le nom et/ou la raison sociale du client à des fins publicitaires. Le client en est informé et peut librement s'y opposer, en en faisant la demande par écrit.

Les documents corrigés sont conservés un mois après la fin de la mission et détruits ensuite. Toutefois, le client a la possibilité de demander, par écrit, la destruction anticipée de ses documents.

En cas de résiliation de contrat, les documents déjà confiés sont détruits dès réception de la demande écrite de résiliation.

Article 11 – Droits intellectuels

Le client est **seul responsable** de la **véracité** des informations et du **contenu** des textes transmis pour la réalisation des travaux. Il est notamment responsable de l'obtention des autorisations et de l'acquiescement de droits éventuels sur les textes, photos, illustrations et, en général, de toute œuvre utilisée et il garantit Christelle Legros-*La Plume alerte !* contre toute revendication de tiers et/ou condamnation en principal, intérêts et frais.

Article 12 – Responsabilité du client

Le client s'engage à collaborer avec Christelle Legros-*La Plume alerte !* pendant toute la durée d'exécution de la commande, en vue de faciliter et d'améliorer la qualité des prestations telles que définies dans le devis/bon de commande. Le client déclare, par ailleurs, se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels **virus** qui pourraient endommager ou ralentir les données nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 13 – Modifications éventuelles des travaux

Christelle Legros-*La Plume alerte !* limitera ses services aux seuls mentionnés sur le devis/bon de commande. Si, au cours de l'exécution de la prestation, le client souhaite modifier ou ajouter de nouveaux travaux, un nouveau devis pourra être établi en fonction de la nature des services supplémentaires demandés.

Article 14 – Mise à jour et acceptation des conditions de vente

Les conditions générales de vente seront librement révisées par Christelle Legros-*La Plume alerte !* Aussi, les conditions générales de vente opposables au client en cas de litige seront celles figurant sur son devis/bon de commande et valables à la date de signature dudit devis/bon de commande.

Article 15 – Nullités

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses.

Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche du point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

Article 16 – Droits applicables et compétences

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente, ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, et qui ne peut être résolu à l'amiable est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de **Huy**.